

**TOUT SAVOIR SUR LE  
MOUVEMENT INTRA 2021**  
1<sup>er</sup> degré

| <b>Calendrier des opérations</b>                    |  |
|---|--|
| <b>Mardi 13 avril 2021 à 8h</b>                     | Ouverture du serveur   |
| <b>Mardi 27 avril 2021 à minuit</b>                 | Fermeture du serveur   |
| <b>A partir du vendredi 30 avril 2021</b>           | Envoi des accusés de réception des vœux sur les boîtes aux lettres I-Prof des participants   |
| <b>Vendredi 7 mai 2021</b>                          | Date limite de retour des accusés de réception et des pièces justificatives à <a href="mailto:gestionco.dpe1@ac-guyane.fr">gestionco.dpe1@ac-guyane.fr</a> |
| <b>Avant le lundi 24 mai 2021</b>                   | Date limite pour annuler sa participation par écrit à <a href="mailto:gestionco.dpe1@ac-guyane.fr">gestionco.dpe1@ac-guyane.fr</a>                         |
| <b>Du lundi 10 mai au vendredi 28 mai 2021</b>      | Contrôle des demandes par la DPE1  |
| <b>Lundi 31 mai 2021</b>                            | Envoi des accusés de réception des vœux avec barème validé   |
| <b>Du mardi 1<sup>er</sup> juin au 15 juin 2021</b> | Phase de sécurisation et de rectification des barèmes par l'IA-DAASEN sur sollicitation des enseignants concernés  |
| <b>Vendredi 18 juin 2021</b>                        | Diffusion individuelle des résultats aux participants dans les boîtes aux lettres I-Prof   |



# La participation au mouvement

## Participation facultative

Pour tout enseignant qui occupe un poste à titre définitif et qui souhaite changer d'affectation.



## Participation obligatoire pour :

- Professeurs stagiaires
- Tout enseignant qui occupe son poste à titre provisoire
- Tout enseignant qui fait l'objet d'une mesure de carte scolaire
- Stagiaires du CAPPEI 2020-2021 sur poste de formation provisoire
- Les futurs stagiaires du CAPPEI (2021-2022)
- Enseignants, titulaires d'un CAFIPEMF qui veulent un poste de PEMF, de CPC et de CPD.
- Tout enseignant sans poste :
  - Entrants dans l'académie
  - Retours de disponibilité, de détachement, de CLD (sous réserve de l'avis du comité médicale)
  - Retours de congé parental (au-delà de 3 périodes de 6 mois consécutives) pour la rentrée scolaire 2021.

# Les différentes natures de poste

Tous les postes accessibles aux barèmes sont répertoriés dans le cahier des postes qui sera publié le 13 avril 2021.

## Les postes accessibles au barème

- Adjoint élémentaire ou maternelle,
- Titulaire remplaçant (*1 seul corps cette année, p16 !*)
- Décharge de direction,
- Coordonnateur de réseau,
- Adjoint CP-12, adjoint CE1-12 (voir particularités circulaire p 15)
  
- Maître itinérant et Maître en classe de proximité (avec lettre de motivation à envoyer à l'IEN pour avis)

## Les postes au barème + certification

- *Diplôme LCR, CRPE spécifique*  
Adjoint LCR,
- *Certification du CAFIPEMF*  
PEMF, CPC, CPD, formateurs académiques
- *Certification CAPA-SH ou CAPPEI*  
Adjoint ASH (RASED, ULIS, UE, SEGPA),
- *Diplôme ou Certification FLS/FLE (voir circulaire p 12)*  
Enseignant de l'UPE2A et UPE2A-NSA (école et collège)

## Les postes au barème + liste d'aptitude

Direction d'école

Les postes sur sites isolés sont soumis à l'avis de l'IEN. Lui adresser une lettre de motivation avant le **27/04/21** et transmettre à : [gestionco.dpe1@ac-guyane.fr](mailto:gestionco.dpe1@ac-guyane.fr)

## **ATTENTION ! Affectations spécifiques possibles hors barèmes pour certains postes, après entretien :**

- CPAIEN (Conseiller pédagogique auprès des IEN)
- CPD (Conseiller pédagogique départementaux)
- Classe relais
- Référent handicap
- Postes en établissement médico-sociaux



# Transmission des dossiers ou des candidatures

(Voir notre fiche de suivi pour le détail des pièces à fournir et éléments du barème)

## Pour toute demande d'attribution des bonifications suivantes :

- Au titre du rapprochement de conjoint
- Au titre de la séparation effective pour un rapprochement de conjoint
- Au titre de l'autorité parentale conjointe
- Au titre du parent isolé (nouveau !)

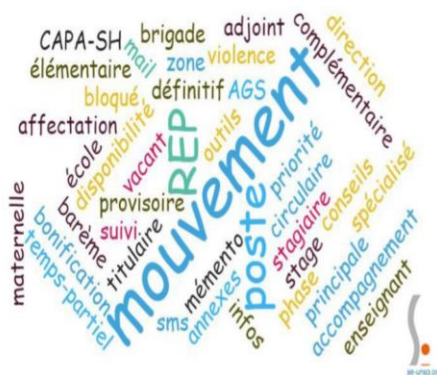
À adresser, avant le 27 avril 2021 à la DPE 1, avec les pièces justificatives par mail : [gestionco.dpe1@ac-guyane.fr](mailto:gestionco.dpe1@ac-guyane.fr)

- Pour la bonification au titre du handicap, conjoint et enfants en situation de handicap

À adresser sous pli confidentiel à l'attention du Docteur Claire GRENIER, médecin en faveur des personnels, au plus tard le 27 avril 2021 délai de rigueur :

Rectorat de Guyane Troubiran  
Pôle Médical et Social Route de Baduel  
BP 6011 97300 Cayenne

Et aussi par mail : [claire.grenier@ac-guyane.fr](mailto:claire.grenier@ac-guyane.fr) , [annick.lacourte@ac-guyane.fr](mailto:annick.lacourte@ac-guyane.fr)



## Pour toute candidature

À adresser **lettre de motivation + CV + certification (en fonction des postes)**, avant le 27 avril 2021 avec les pièces justificatives à leur IEN correspondant en passant par la voie hiérarchique. **Ce sont les IEN qui transmettront le 30 avril 2021, avec leurs avis par mail à [gestionco.dpe1@ac-guyane.fr](mailto:gestionco.dpe1@ac-guyane.fr)**

- **ATTENTION ! Pas de candidature pour les stagiaires formation CAPPEI 2021-2022 !**

Pour toutes demandes d'info sur les postes ASH, rapprochez-vous des IEN :

Mme Marie-Line LOUISOR, CT ASH Chargée handicap : [marie-line.louisor@ac-guyane.fr](mailto:marie-line.louisor@ac-guyane.fr)

Mme Sylvia PIERRE, IEN Chargée de l'adaptation scolaire : [sylvia.pierre@ac-guyane.fr](mailto:sylvia.pierre@ac-guyane.fr)

- Pour les postes de coordonnateur de réseau

À adresser **lettre de motivation + CV** avant le 27 avril 2021, par la voie hiérarchique à :

Mme la DAASEN : [jaa.dsden@ac-guyane.fr](mailto:jaa.dsden@ac-guyane.fr)

Mme ou M. le Principal du collège tête de réseau

Mme ou M. l'IEN de circonscription



# Les différents types de vœux

## Les vœux de l'écran 1 (pour tous les participants)

- **Le vœux précis = vœux école** : C'est-à-dire celui qui permet de postuler sur une école précise. Tous les postes sont rattachés à une école, exception de quelques postes spécifiques comme les postes de CPC qui sont rattachés à une circo ou au Rectorat par exemple.

- **Le vœu géographique = vœu commune** : c'est le vœu qui regroupe tous les postes d'une même nature sur un secteur géographique défini. Ex : un vœu adjoint maternelle commune de Saint-Laurent. Par ce vœu on postule sur l'ensemble des postes d'adjoint de toutes les maternelles de Saint-Laurent.

## Les vœux de l'écran 2 (pour participants obligatoires)

- **Les vœux larges : 9 zones infra-départementales** vous sont proposées :

1. Saint-Georges (dont Trois-Palétuviers), Ouanary, Régina
2. Maripasoula (dont Antecum Pata, Twenké, Cayodé), Elahé, New Wacapou
3. Papaïchton (dont Loca)
4. Grand-Santi (dont Agaguy, Monfina)
5. Apatou (dont Providence)
6. Saint-Laurent
7. Mana (dont Javouhey)

**Mouvement !**



## Comment choisir ses vœux ?

**Le choix des vœux est personnel.** Faire un maximum de vœux pour augmenter vos chances d'obtenir un poste.

Si vous avez des préférences sur certaines écoles du secteur, nous vous conseillons de les saisir d'abord par des vœux précis et de terminer en élargissant avec le vœu géographique.

Pour les collègues nommés à titre provisoire (et les stagiaires) la formulation d'au moins un vœu géographique est vivement conseillée(en fin de vœux).

**N'obtenir aucun des postes que l'on a demandés n'a pas les mêmes conséquences que l'on soit un.e participant.e facultatif ou obligatoire** : un participant facultatif restera sur le poste qu'il occupe actuellement ; un participant obligatoire sera affecté d'office par le logiciel sur un vœu non formulé vacant dans le département.

Le SE-Unsa encourage les participants obligatoires à lister un maximum de vœux pour éviter l'affectation d'office. Ne pas le faire, c'est prendre le risque d'être affecté encore plus loin et sur n'importe quel poste. **Il est important de classer ses vœux par ordre de préférence.**

**Le SE-Unsa Guyane propose une aide et un accompagnement personnalisé pour ses adhérents !**

Service



- Des rdv individuels par téléphone ou visio,
- Une fiche de suivi détaillée pour le calcul de votre barème et les pièces à fournir,
- Connaître les barèmes des années passées,
- Suivre l'actualité du mouvement sur notre site...

**Vous voulez adhérer et bénéficier de notre accompagnement ? Adhérez maintenant au tarif de 80€ (60€ pour les stagiaires) en cliquant sur l'image !**



**Syndicat des Enseignants – Section GUYANE**

**3572, Route de Montabo, carrefour Bourda – 97300 CAYENNE**

**☎ 0594 31 02 10 - Mail : [973@se-uns.org](mailto:973@se-uns.org)**



**Engagé-e-s pour une École durable**

